

Montréal, le 14 novembre 2017

Monsieur Gaétan Barrette,
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Madame Lucie Charlebois
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé
publique

**La réforme ne touchera aucunement les services à la clientèle....
Que vous disiez!**

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Le 3 novembre dernier, les parents, proches et répondants des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme recevaient une lettre du Centre de réadaptation Miriam (intégré au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal) pour les informer de la révision de l'offre de services aux Programmes d'intégration communautaire (PIC).

Ces programmes consistent en des centres de jour offrant des services de stimulation, de réadaptation et d'apprentissage auprès d'une clientèle ne pouvant accéder au marché du travail, puisque ces personnes présentent généralement une déficience intellectuelle de sévère à profonde, un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec déficience intellectuelle ou des troubles du comportement.

Dans la lettre, les cadres responsables des services résidentiels et des PIC expliquent la décision du Centre en ce que :

« Pour bénéficier de service de réadaptation, un usager devra présenter un potentiel d'apprentissage de nouvelles habilités qui auront un impact sur sa vie quotidienne.(...) Les nouveaux PIC prioriseront les usagers vivant dans leur milieu naturel qui sont en transition entre l'école et les services de réadaptation. »

... / 2

Le CRADI et le Mouvement PHAS soulignent la volonté du Centre de répondre aux besoins **criants** des familles ayant un enfant de 21 ans et plus qui quitte le milieu scolaire.

Cependant, cette orientation a un impact social et individuel énorme pour la clientèle plus âgée ou demeurant dans les services d'hébergement du Centre Miriam qui, eux, n'auront plus accès aux PIC comme nous pouvons le constater dans la suite de la lettre.

« Les usagers vivant en placement résidentiel (ç-à-dire RI, RTF, RAC) recevront une stimulation de base et des services de loisirs dans leur résidence avec le soutien d'un récréologue. » (un seul récréologue pour tous les services d'hébergement)

« (...) Pour les participants recevant actuellement des services PIC, certains changements s'appliqueront à partir de décembre 2017. Afin de diminuer (la) liste d'attente toujours grandissante du Centre Miriam, les lignes directrices suivantes seront mises en place :

- *Les usagers âgés de 55 ans et plus seront mis à la retraite du programme.*
- *Ceux âgés de 50 ans et plus participeront à temps partiel.*
- *Les usagers qui sont présents de façon sporadique (absent 30% du temps ou plus pour une période de 6 mois) verront leur nombre de jours réduit de façon permanente.*
- *(...) »*

Que devons-nous comprendre de cette décision???

- Contrairement aux balises du nouveau cadre de référence du ministère de la Santé et Services sociaux, dans un mois, les personnes de 50 ans et plus seront retirées du service **sans avoir eu une évaluation personnelle** de leurs besoins.
- Que les personnes ayant des enjeux de santé mentale et physique nécessitant des soins et un retrait temporaire des activités pour une période de plus de 6 mois **se verront pénalisées de leur état.**
- Que toute personne n'habitant plus chez ses parents, ne pourra plus participer à des activités **d'intégration sociale** et sera confinée à sa ressource résidentielle.
- Que le Centre Miriam **ne croit plus en la capacité** des personnes fréquentant présentement les PIC de faire des apprentissages qui ont un impact sur leur vie. Pourtant, plusieurs personnes travaillant auprès de celles-ci peuvent témoigner d'accomplissements artistiques, technologiques, sociaux et quotidiens des personnes et ce à tous âges.

À Montréal, depuis quelques années, les Centres de réadaptation élaborent des réorganisations de services afin de libérer des places pour diminuer leurs listes d'attente, grand cheval de bataille du ministre de la Santé, mais jamais aussi clairement et directement que cette fois-ci.

Afin de répondre aux besoins de ces personnes, le Centre Miriam renvoie la balle, non pas aux différents CIUSSS qui sont, selon le cadre de référence, dans l'obligation de donner ces services spécifiques, mais plutôt aux organismes communautaires qui sont déjà débordés par l'afflux des personnes en attente ou en rupture de services.

Cette décision démontre encore une fois que les coupures en santé touchent directement les personnes les plus vulnérables de la société.

Est-ce que la population du Québec désire retourner aux années 60 et en finir avec l'intégration sociale des personnes vulnérables?

Allons-nous accepter de retourner les personnes présentant une DI ou un TSA dans leur salon à se bercer et à attendre que le temps passe?

Nous voulons savoir ce que fera le Ministère afin d'éviter ces reculs sans précédent.

Je vous prie de recevoir nos meilleures salutations.



Ghislaine Goulet
Coordonnatrice
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)



Mathieu Francoeur
Coordonnateur du Mouvement PHAS

c.c.: Dr Lawrence Rosenberg, PDG CIUSSS de Centre-Ouest de l'Île de Montréal